

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES
COMITE SYNDICAL**

Séance du mercredi 11 mars 2026

Délibération n°2026-03-01

Nombre de délégués : En exercice : 16 Délégués présents : 9 Suppléants (avec voix) : 1 Suppléants (sans voix) : 0 Pouvoirs : 0 Titulaires excusés : 0 Titulaires absents : 7 10 Le Président ne prend pas part au vote Votes exprimés : 09	L'an deux mille vingt-six Le onze mars, à dix-neuf heure Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle annexe de la salle Jean XXIII, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves MÂCHARD Date de convocation et d'affichage : 26 février 2026
DELEGUES PRESENTS : Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Jean-Marc BOUCHET, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Rémi LAFOND, Monsieur Henri CHAUMONTET, Monsieur Emmanuel GEORGES, Monsieur Rémi PONCET, Madame Odile MONTANT, Monsieur Roland NEYROUD Délégués suppléants : <ul style="list-style-type: none">▪ Avec voix : Monsieur François SEVE▪ Sans voix car titulaires présents : / Pouvoirs : DELEGUES EXCUSES : DELEGUES ABSENTS : Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur André BOUCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Jean PALLUD, Monsieur Patrice PRIMAULT, Monsieur Michel PASSETEMPS	

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2121-14 ;

VU le CFU 2025 du Syndicat de Rivières Les Ussets ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDERANT le CFU 2025 présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 468 634,77 €	1 087 274,91 €	2 555 909,68 €
	Recettes réalisées	B	558 950,09 €	993 994,75 €	1 552 944,84 €
	Restes à réaliser	C	56 251,10 €	0,00 €	56 251,10 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 727 147,66 €	1 317 556,10 €	3 044 703,76 €
	Dépenses réalisées	E	527 969,19 €	948 250,88 €	1 476 220,07 €
	Restes à réaliser	F	100 145,45 €	0,00 €	100 145,45 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	30 980,90 €	45 743,87 €	76 724,77 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	258 512,89 €	230 281,19 €	488 794,08 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	G+H	289 493,79 €	276 025,06 €	565 518,85 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-43 894,35 €	0,00 €	-43 894,35 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	245 599,44 €	276 025,06 €	521 624,50 €

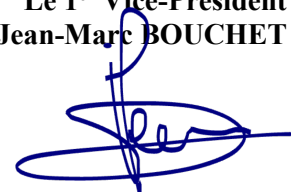
Après que Monsieur Jean-Yves Mâchard, Président du Syndicat de Rivières Les Ussets se soit retiré au moment du vote et que **Monsieur Jean-Marc BOUCHET**, 1^{er} Vice-Président ait été désigné comme Président de séance.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 dressé, tel que présenté ;
- **PRECISE** que le Compte Financier Unique 2025 n'appelle ni observation, ni réserve ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer le Compte Financier Unique 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Marc BOUCHET



Le secrétaire de séance,
Jacqueline CECCON

